



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

Commande GRAPHIQUE 2026 - 2029

**« *Création graphique du service art & culture
– direction vie des campus de l'Université de
Montpellier* »**

À destination des artistes-autrices et auteurs,
designeuses et designeurs graphiques, illustratrices et illustrateurs

APPEL À CANDIDATURES

[Préambule]

L'Université de Montpellier

L'Université de Montpellier regroupe près de **51 000 étudiantes et étudiants** répartis dans **17 UFR, Ecoles et Instituts¹** situées sur l'ensemble du territoire d'Occitanie : Montpellier, Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan, Sète :

- **8 facultés** : Droit et Science politique, Economie, Education, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Sciences, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- **7 instituts** : Montpellier Management (MOMA), Préparation à l'Administration Générale (IPAG), Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - Académie de Montpellier (INSPE), IUT de Béziers, IUT de Montpellier-Sète, IUT de Nîmes
- **2 écoles** : Observatoire de Recherche Méditerranéen de l'Environnement (OREME), Polytech Montpellier.

Au-delà du domaine de la formation, l'Université de Montpellier comporte également **74 structures de recherche² rassemblées autour de 5 thématiques scientifiques³**. Près de **5 100 personnels** (enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels administratifs et techniques) y travaillent.

L'Université de Montpellier ne comporte pas *stricto sensu* de filière artistique dans ses formations, mais elle met en œuvre une politique engagée en matière d'art et de culture à l'attention des membres de la communauté universitaire. Cela permet aux étudiantes, étudiants et personnels de se forger une culture artistique, de contribuer à l'épanouissement individuel et de favoriser la réussite étudiante.

Le service art & culture met en œuvre la politique culturelle de l'établissement sur l'ensemble des sites.

Le service art & culture / direction vie des campus de l'Université de Montpellier

Le service art & culture, partie intégrante de la direction vie des campus, a pour mission de proposer des actions qui encouragent et favorisent l'ouverture des étudiantes, étudiants et des personnels au monde de la culture et aux différents modes d'expression artistique.

Depuis le printemps 2024, l'Université de Montpellier s'est munie d'une feuille de route dédiée à l'art et aux cultures contemporaines, qui se décline en 4 grands axes. « [...] *Cette feuille de route a pour objectif de spécifier les missions en matière d'art et de cultures contemporaines, de définir les lignes directrices, de préciser les actions et les modalités de leurs mises en œuvre pour les deux années universitaires qui viennent. Mais également, et ce n'est pas le moins, elle permet d'affirmer la considération que l'établissement porte à ce sujet, source d'émancipation, d'épanouissement, de lien social, d'appartenance, de réflexion, d'émotion aussi... [...]* ».

Lire la [Feuille de route](#).

¹ Pour le détail des UFR, écoles et instituts (UEI) : www.umontpellier.fr/universite/composantes

² Pour le détail des structures de recherche : https://www.umontpellier.fr/recherche/voles-de-recherche

³ Agriculture – Environnement – Biodiversité / Biologie – Santé / Chimie / Mathématiques – Informatique – Physique – Systèmes / Sciences sociales

L'action du service se décline en différents pôles : ateliers de pratique artistique, programmation de manifestations culturelles sur les campus, actions de médiation avec les structures culturelles du territoire, soutien aux initiatives culturelles émanant des différents acteurs universitaires (étudiantes, étudiants, enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, associations culturelles, composantes, structures de recherche).

Plus d'infos : art.edu.umontpellier.fr/

[Contexte de la demande]

Depuis 2015, le service art & culture fait appel à des artistes pour réaliser une identité graphique originale visible tout au long de l'année. Elle permet de communiquer autour de ses actions à destination de la communauté universitaire. En 2026, l'UM souhaite faire évoluer cette identité graphique.

L'artiste ou l'équipe artistique travaillera conjointement avec l'équipe du service art & culture.

[Définition des besoins]

La nouvelle identité visuelle du service art & culture sera composée de deux créations originales par an pendant 3 ans.

Création n°1

Représentera le service art & culture tout au long de l'année

Déclinaisons : affiche, flyer, adaptation réseaux sociaux, newsletter et site internet

Diffusion : à destination de la toute la communauté universitaire de l'Université de Montpellier (sur les différents campus et outils numériques du service)

Création n°2

Pensée comme un multiple « collector », en édition limitée et numérotée (exemples : impressions en risographie, sérigraphie ou encore objets types cartes postales, tote bag, pins...).

Diffusion : à destination de personnes choisies parmi des partenaires internes, externes, institutionnels et des personnels de l'Université de Montpellier.

La communication devra être en adéquation avec les valeurs promues par l'UM : égalité des chances, réussite étudiante, inclusion, lutte contre les discriminations, émancipation, épanouissement.

Objectifs de la communication du service art & culture :

- Réfléter notre mission de sensibilisation aux arts et aux cultures contemporaines au sein d'un établissement universitaire sans cursus artistique ;
- Susciter la curiosité et l'intérêt ;
- Se démarquer visuellement au milieu d'un affichage abondant sur les campus pour rendre visible le service ;
- Répondre à des critères de lisibilité afin d'être accessible au plus grand nombre.

[Objets de la commande]

La présente commande concerne la création de six visuels originaux, à raison de deux visuels par an. D'une année sur l'autre, les visuels peuvent être pensés comme une continuité artistique (exemple : triptyques) ou être indépendants les uns des autres. L'artiste ou l'équipe artistique aura en charge la réalisation des visuels, la mise en page des affiches et flyers, les déclinaisons pour les outils numériques et la livraison des fichiers finaux pour impression.

Formats :

Affiche : format A2, couleur, 350 exemplaires

Flyer : format A6, couleur, recto verso, 2500 exemplaires

Multiple : à définir, entre 350 et 450 exemplaires [le choix devra tenir compte du budget de fabrication indiqué]

Bandeaux du site internet : 1920 x 250 pixels

Bandeaux de newsletter : 3 déclinaisons au format 1354 x 563 pixels

Bandeo Facebook

Autres contraintes :

- les typographies choisies seront en priorité libres de droits et les licences devront être incluses dans les livrables ;
- des mentions obligatoires communiquées par le service art & culture devront figurer sur l'affiche et le flyer ;
- les créations composées en tout ou partie avec l'intelligence artificielle générative ne seront pas acceptées

Cessions de droits :

L'artiste ou l'équipe artistique cède les droits de reproduction et de diffusion tout au long de la collaboration, conformément aux dispositions financières indiquées.

L'artiste ou l'équipe artistique autorise le service art & culture à faire des réimpressions d'affiches et flyers en fonction des besoins de communication tout au long de l'année universitaire.

L'artiste ou l'équipe artistique accepte que les visuels soient utilisés par le service art & culture à des fins de valorisation et de communication par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports notamment papier, presse, vidéo ou numérique à des fins non commerciales et exclusivement en lien avec les activités de l'UM ou du service pour une période de 15 ans.

[Calendrier]

Février 2026 : lancement de l'appel à candidatures

15 mars 2026 : date limite de candidature

Début avril 2026 : sélection et choix final

Calendrier annuel

(pour les années universitaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029)

Phase 1 / Avril-mai : Envoi de propositions (2 ou 3 pistes) et production

Phase 2 / Juin : Aller-retours et validation des maquettes

Phase 3 / Juillet : Réalisation et impressions

Phase 4 / Septembre : Diffusion

Juin 2029 : fin de la collaboration

[Conditions financières]

Création et cession de droit

Une enveloppe annuelle de **2 200 € TTC et TCC (deux mille deux cents euros toutes taxes et charges comprises)** est prévue pour la conception, la réalisation des supports et la cession des droits de reproduction et de diffusion, soit :

- 1 000€ pour la conception et la réalisation des différents supports
- 1 200€ pour la cession des droits de reproduction et de diffusion pour l'année universitaire

Impression et fabrication

Le service art & culture prendra à sa charge les frais d'impression des affiches et flyers et déterminera le prestataire, le type d'impression ainsi que le papier.

Les multiples devront être pensés en adéquation avec le budget spécifiquement prévu pour sa fabrication, soit une enveloppe comprise entre 700€ et 900€ TTC.

[Sélection]

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

Dimanche 15 mars à 23h

Candidature au format PDF à envoyer par mail, avec lien de transfert de fichiers si nécessaire, à Lucie Guitard : lucie.guitard@umontpellier.fr

Chaque candidature devra être accompagnée :

- d'un **curriculum vitae** détaillant le parcours de l'artiste ou de l'équipe artistique (formation, expositions, publications, prix, bourse, etc.) ;
- d'une **note d'intention** décrivant le projet déployé sur 3 ans ainsi qu'une proposition de multiple (maximum une page A4) ;
- d'un **dossier artistique** présentant un ensemble d'œuvres ou de réalisations représentatives de l'univers visuel (maximum 3 Mo) ;
- d'un **avis de situation SIRET** de moins de 3 mois au nom de l'artiste ou de l'équipe artistique.

Les candidatures seront examinées fin mars/début avril 2026 par un comité de sélection constitué des membres du service art & culture, de la direction vie des campus et de la Vice-Présidente FVU en charge de l'art et de la culture contemporaine.

Un mail sera envoyé aux candidates et candidats dès la prise de décision du comité.

Les membres de la commission veilleront à :

- La qualité graphique du projet ;
- L'originalité et la créativité de la proposition ;
- La capacité à réaliser une communication en adéquation avec les valeurs de l'Université de Montpellier ;
- La faisabilité technique et financière du projet ;
- L'attention portée aux différentes modalités présentées dans ce document.

[Renseignements et informations] ---

Éléonore Szturzemski, responsable du service art & culture

Lucie Guitard, chargée de projets culturels



04 67 14 48 34 / 06 37 32 63 79



dvc-culture@umontpellier.fr



art.edu.umontpellier.fr